

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 50-2010
SEANCE DU 22/11/2010

Nombre de Conseillers Municipaux		
En exercice	Présents ou représentés	Votants
15	15	15

Date de la convocation

18/11/2010

Date d'affichage du P.V.

29/11/2010

L'an deux mil dix, le 22 novembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villaz, régulièrement convoqué par Monsieur EMIN Bernard, maire de Villaz, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : BIC Vincent, BONAVVENTURE Alain, BONAZZI Roger, CHATELAIN Patrick, CLARY Bernard, DELETRAZ Julien, DURET Chantal, EMIN Bernard, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, ROTHAN Gabrielle, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.

Madame Gabrielle ROTHAN est désignée secrétaire de séance.



Objet : Forêt communale – Plan d'aménagement 2010-2024

Le précédent plan pluriannuel de gestion de la forêt communale de Villaz, d'une surface totale de 182,79 hectares, a pris fin en 2009. Afin de définir les orientations de gestion de cette forêt pour les 15 prochaines années, l'ONF a dressé un inventaire des peuplements forestiers.

En tenant compte des résultats de cet inventaire, l'ONF a proposé des objectifs de gestion pour la période 2010-2024. Ceux-ci se déclinent en rapport avec les 4 rôles majeurs joués par les milieux forestiers : production de bois, protection contre les risques naturels, environnement et biodiversité, paysage et accueil du public.

Concernant le premier, l'ONF souligne que les prochaines années correspondront à une phase indispensable de régénération de la forêt et que la production de bois devra au cours de la période d'application du plan être limitée à environ 330 m³/an (contre 1000m³/an réalisés en moyenne au cours du précédent plan).

La diminution des recettes correspondant à cette baisse de production (10 000 €/an, déduction faite des frais d'exploitation) ne permettra pas de couvrir l'ensemble des travaux d'entretien nécessaires du patrimoine forestier (travaux sylvicoles et infrastructures techniques liées à l'exploitation/entretien) estimés à 16 200 €/an.

Dans ce contexte, et au-delà de l'entretien indispensable des sentiers pédestres (d'un montant estimé à 5 000 €/an), les actions proposées en matière d'accueil du public, conformément aux souhaits exprimés par la commune, sont les suivantes :

- Valorisation du sentier des cascades,
- Réhabilitation du parcours sportif du Varday, (la gestion du bois du Varday a été confiée à l'ONF en 2009)
- Agrandissement et signalétique du parking du Bois Brûlé.

Etant entendu que ces trois actions d'accueil du public seront développées, en tout ou partie, sous réserve des capacités financières de la commune et des possibilités de subventions, il est proposé au Conseil d'approuver le plan d'aménagement de la forêt communale de Villaz proposé par l'ONF pour la période 2010-2024, en vertu de l'article L 143-1 du Code Forestier, ainsi que les orientations de gestion préconisées au cours de la période, sous forme d'une série unique de production et d'accueil du public, dans une logique de protection des milieux et de valorisation de la biodiversité.

Il est précisé que le projet d'aménagement forestier de la commune de Villaz pour la période considérée a été adressé à chaque conseil municipal préalablement à la tenue de la séance.

**Ouï l'exposé du Maire,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- APPROUVE le plan d'aménagement 2010-2024 de la forêt communale de Villaz
- APPROUVE les orientations de la gestion préconisées pour la période 2010-2024
- PRÉCISE que les trois actions d'accueil du public seront développées sous réserve des capacités financières de la commune.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait à Villaz,
Les jours et an susdits

Le Maire, E VIII
Bernard EMIN

